

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°25-DP007

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.8 Fonds de concours

Objet : Versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-Joux pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de la Voûte sur la RD 1084

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L.5214-16 V,

VU les statuts de la Communauté de communes,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président et notamment allouer les fonds de concours accordés sur décision du bureau communautaire,

VU la décision du Bureau communautaire n°20-DB032 du 17 septembre 2020 accordant à la commune de Saint-Germain-de-Joux un fonds de concours d'un montant de 19 174.26€ pour des travaux de défense extérieure contre l'incendie au hameau de Marnod correspondant à 50% d'une dépense totale éligible de 38 348.53 €,

VU l'accord du Bureau communautaire réuni le 13 mars 2025,

Considérant que le fonds de concours attribué par décision n°20-DB032 du Bureau communautaire à la commune de Saint-Germain-de-Joux pour un projet de défense extérieure contre l'incendie au hameau de Marnod n'a pu être réalisé du fait du report des travaux d'eaux pluviales sur le même site ;

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250325-25-DP007-AR
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Considérant que la Communauté de communes s'est engagée à verser un fonds de concours sur un projet en substitution proposé par la commune de Saint-Germain-de-Joux pour le même montant,

Considérant le projet de substitution déposé par la commune de Saint-Germain-de-Joux portant sur l'aménagement et la sécurisation de la traversée de la Voûte sur la RD 1084,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE VERSER la somme de 19 174.26 € au titre du fonds de concours pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la traversée de la Voûte sur la RD 1084 à la commune de Saint-Germain-de-Joux pour un montant total de travaux de 197 230 € HT après la remise d'une attestation d'achèvement des travaux, sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandat et du plan de financement définitif faisant apparaître les autres subventions accordées.

ARTICLE 2 : DE SIGNER tout document et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le **25 MARS 2025**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Patrick PERREARD

